



ESJ PRO

FORMATION THEMATIQUE

Mieux comprendre les nouvelles collectivités

OBJECTIF

La réforme de la décentralisation et son cortège de lois (NOTRe, MAPTAM) ont profondément modifié le visage de la France et de ses territoires. Nouvelles Régions, émergence du fait métropolitain, communes qui fusionnent, compétences des collectivités réparties différemment, autant de réalités qui trouvent des traductions dans la vie quotidienne des habitants et donc des lecteurs.

Il est important que les journalistes maîtrisent les données de base afin de pouvoir en suivre les évolutions, mais aussi de pouvoir les traduire en reportages susceptibles d'intéresser le lecteur dans sa réalité quotidienne.

Cette formation entend leur fournir les clefs de compréhension et les aider à trouver les bons angles de traitement.

PROGRAMME

Jour 1 : Etat des lieux

- 30 ans de décentralisation : des lois Deferre à l'Acte III
- Acte III : distinguer la loi MAPTAM, la loi NOTRe, le redécoupage des Régions
- La nouvelle configuration de la France administrative : de la commune aux régions en passant par l'intercommunalité et le département. Qui fait quoi ?
- Cas concret : où en est le transfert de compétences département-région en matière de transports scolaires et interurbains dans votre région
- Qui gagne quoi ? Qui perd quoi ? Les conflits possibles ?
- La Conférence de l'action territoriale : les principes et les limites
- Développement économique : le duel région/métropoles
- Fusion des régions : dépenses supplémentaires ou économies de fonctionnement ? Que dit la Cour des comptes ? Comment gérer les dossiers communs aux nouvelles régions fusionnées ? Cas concret sur la Région concernée
- Avancées et risques portés par cette nouvelle organisation (intervenant extérieur en présentiel ou via skype)

Jour 2 : les perspectives

- Les regroupements de communes. Distinguer les intercommunalités et les fusions de communes. Cas concret par exemple : fusions de communes ayant réussi ou échoué depuis le 1er janvier 2016
- Les principes budgétaires des collectivités locales (avec budgets tirés de la région)
- Les capacités fiscales des collectivités territoriales. Traduction concrète : qui perçoit l'impôt ? Avec quelle marge de manœuvre ? La chute de l'investissement public

PUBLIC

Journalistes amenés à traiter de ces thématiques

DUREE

2 jours – 14 heures

DATES ET LIEUX

Consulter le site www.esj-pro.fr

TARIF

3 200 euros HT

CONTACTS

A Paris et Lille

Anne Bouchez

anne.bouchez@esj-pro.fr

+ 33 (0)3 20 30 44 37

A Montpellier

Christelle Brooks

christelle.brooks@esj-pro.fr

+ 33 (0)4 67 65 67 97

LILLE

MONTPELLIER

PARIS

ESJ PRO

Ecole supérieure de journalisme de Lille - www.esj-pro.fr - contact@esj-pro.fr

SA au capital de 640 285 € - SIRET : 423 458 280 000 17 RCS Lille – TVA FR93423458280 - Agrément : 315904844 - APE : 8559A

- L'endettement des collectivités, leur marge d'autofinancement.
- La contribution de l'État et ses évolutions récentes et à venir : comment se traduit la baisse de la Dotation globale de fonctionnement ?
- Les compensations : une part de TVA pour les régions, comment et pourquoi ?
- La gestion du logement, les POS et PLU
- L'organigramme d'une collectivité : qui fait quoi ?
- Comment dénicher, enquêter et sourcer des infos sur les sujets qui fâchent
- Au final, quel impact vont avoir ou ont déjà ces différentes réformes pour les citoyens ?
- Les points à suivre dans les mois à venir (mise en place des Régions fusionnées et des intercommunalités, transferts et conflits de compétences, évolutions fiscales, etc.)
- Débriefing du stage.

PUBLIC

Journalistes amenés
à traiter de ces thématiques

DUREE

2 jours – 14 heures

DATES ET LIEUX

Consulter le site
www.esj-pro.fr

TARIF

3 200 euros HT

CONTACTS

A Paris et Lille

Anne Bouchez

anne.bouchez@esj-pro.fr

+ 33 (0)3 20 30 44 37

A Montpellier

Christelle Brooks

christelle.brooks@esj-pro.fr

+ 33 (0)4 67 65 67 97

LILLE

MONTPELLIER

PARIS

ESJ PRO

Ecole supérieure de journalisme de Lille - www.esj-pro.fr - contact@esj-pro.fr

SA au capital de 640 285 € - SIRET : 423 458 280 000 17 RCS Lille – TVA FR93423458280 - Agrément : 315904844 - APE : 8559A